

Microassurance des risques initiaux Vers le développement collectif par la résilience individuelle

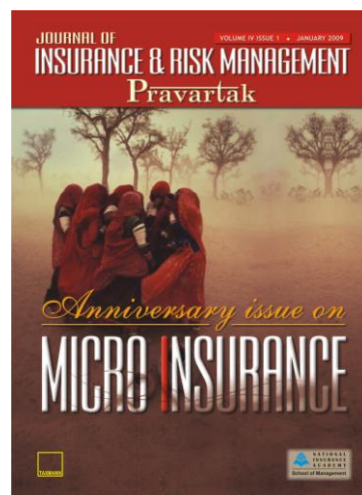
Par Michel VATÉ



Docteur en économie, ancien doyen de la faculté de Sciences économiques de Lyon, professeur émérite de l'Université de Lyon (IEP), chercheur associé à l'Institut Thomas More. Entre 2000 et 2002, il a été expert auprès du programme *Social Re*, conduit conjointement par la Banque mondiale et le BIT. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, articles et contributions, dont ses *Leçons d'économie politique* (Economica, 8^e édition). Il est également l'auteur de *Réassurer la planète : la mondialisation financière au service des plus pauvres* (Note de l'Institut Thomas More, 2004).

Conséquence du sous-développement, la pauvreté en est aussi une cause, car elle est synonyme de vulnérabilité. Si l'on admet que le développement humain consiste à permettre à chacun de rester propriétaire de soi, ou de le devenir, alors l'assurance des risques initiaux (ceux qui menacent directement la capacité économique des individus-producteurs) réunit trois vertus irremplaçables : atténuer l'effet paralysant du risque et renforcer l'autonomie des personnes ; protéger les acquis des efforts antérieurs et faciliter la restauration des capacités économiques sinistrées ; renforcer la responsabilité des individus considérés comme des acteurs du développement. L'ambition du développement est le lieu d'une contradiction entre la nécessité de prendre des risques pour progresser, et l'impossibilité de les assumer du fait d'une trop grande pauvreté. Ainsi en vient-on tout naturellement à regarder les mécanismes d'assurance comme un facteur déterminant et incontournable d'un développement économique stable et solide des pays émergents. Par ce moyen, et spécialement grâce aux formes adaptées qu'apporte la micro-assurance, la résilience individuelle devient ainsi un facteur de développement collectif.

Le présent article est la version française de l'article intitulé « Microassurance for primary risks : Getting collective development through individual resilience », paru dans le *Journal of Insurance & Risk Management – Pravartak* (Volume IV, Issue 1, janvier 2009) revue parrainée par la *National Insurance Academy* de Pune en Inde.



A l'échelle individuelle, comme à l'échelle collective, l'expérience historique des pays pauvres ne leur a pas fourni les moyens de rebondir rapidement après un sinistre, qu'il s'agisse d'un accident personnel ou d'une catastrophe naturelle. La comparaison avec les pays riches est, à cet égard, édifiante, tant est grande la différence de résilience qui fait la puissance des uns, et la faiblesse des autres. Plus que la gravité intrinsèque d'un sinistre, ce qui est ici en cause c'est le fait que son impact reste *concentré* sur la capacité productive des victimes (individu, groupe, collectivité), sans que celles-ci aient la possibilité d'en étaler les dommages pour en atténuer la sévérité pour chacun. Cela confère un intérêt particulier à la couverture des *risques initiaux*, c'est-à-dire ceux qui menacent directement la capacité économique des individus-producteurs. A cet égard, les handicaps des pays pauvres prennent des formes diverses :

- persistance d'un écart entre le coût de la couverture des risques et le prix que les populations concernées sont en mesure de payer ;
- quand bien même l'assurance n'apparaît plus comme un luxe au niveau de la prime pure, elle le devient au niveau de la prime commerciale qui intègre le chargement de sécurité destiné à couvrir les sinistralités extrêmes ;

- inexpérience des mécanismes financiers ;
- insuffisance des structures juridiques et des systèmes financiers, etc.

Dans ce contexte qui s'éloigne souvent des hypothèses théoriques de la théorie de l'assurance, l'apparition des concepts de la micro-assurance est particulièrement intéressante. En une vingtaine d'années, on est passé du stade des pratiques locales peu formalisées à celui de techniques qui font aujourd'hui l'objet d'ouvrages de synthèse (1), et de manuels pratiques édités par les organisations internationales. Pas davantage que le micro-crédit, la micro-assurance ne saurait prétendre être la panacée face à toute la misère du monde. Mais là où ces outils ont été expérimentés, ils ont fait reculer la grande pauvreté et empêché, dans une large mesure, le retour de la misère. Ils peuvent surtout constituer la base d'un système complet d'assurance qui, partant des conditions locales scrupuleusement respectées, et remontant jusqu'aux capacités internationales de réassurance, pourrait apporter aux pays pauvres la résilience économique qui a si largement contribué à l'essor des pays riches.

Les cercles vicieux de la pauvreté

Comme la pauvreté, la vulnérabilité est une réalité individuelle avant d'être une catégorie statistique. La pauvreté est un état ; la vulnérabilité mesure l'ampleur probable de la pauvreté future. La notion de vulnérabilité doit être mise au centre de la réflexion sur le développement : d'abord parce qu'elle caractérise le *futur* des hommes et de leurs organisations, ensuite parce qu'elle est, pour cette raison, un obstacle majeur au développement. Être pauvre, c'est être désarmé face à *tous* les risques. Ainsi posé, le problème est apparemment simple à décrire, mais aussi très complexe en pratique, et la théorie économique de la vulnérabilité reste à écrire. L'insécurité économique est un cercle vicieux : on ne sait plus qui, de la pauvreté ou de la vulnérabilité, est la cause de l'autre. Mais il est certain que, aussi longtemps qu'on ne résoudra pas le problème de la vulnérabilité, tout ce qu'on peut faire un jour contre la pauvreté sera à refaire le lendemain, car il n'y a pas un cercle vicieux unique, mais deux cercles vicieux qui se renforcent mutuellement.

D'un côté, le fait d'être pauvre conduit l'individu à manquer de capacité. Amartya Sen parlerait ici de « capacité », terme qui est beaucoup plus riche car il exprime « la liberté réelle qu'a une personne de choisir entre les différentes vies qu'elle peut mener » (2). Parce qu'ils n'ont pas la capacité de s'assurer ni de créer leurs propres activités, les individus pauvres sont à l'origine d'une première boucle qui entretient leur vulnérabilité, leur faible capacité et, finalement, leur état de pauvreté. D'un autre côté, les mêmes personnes ne parviennent pas à générer les surplus qui leur permettraient de s'assurer et de cotiser dans des conditions normales à des systèmes de protection. Du même coup, ils ne contribuent pas à alimenter la *capacité* de solvabilité dont la fonction d'assurance a besoin. Il n'y a donc pas non plus, localement, la possibilité de les réassurer ; par suite, sauf à porter les primes à des niveaux exorbitants, les assurances ne sont pas solvables. Les personnes restent exposées à tous les risques, ce qui renforce leur état de pauvreté, et la boucle est bouclée. Quand un pauvre finit de décrire l'un de ces cercles, il amorce le second. Aussi longtemps que l'on se contentera de viser le terme central – la pauvreté – en appliquant des pansements extérieurs qui prennent la forme de réductions exogènes de la pauvreté, il n'y a aucune raison pour que ce processus infernal s'arrête de lui-même. Briser l'un des deux cercles ne suffirait encore pas, tant que l'autre subsiste. On ne saurait stopper la spirale de la pauvreté sans casser la double dynamique de la vulnérabilité.

Les remarques précédentes ne s'appliquent pas aux opérations d'assistance qui sont mobilisées au lendemain de catastrophes. Souvent irremplaçables, ces interventions réparatrices ont pour but de répondre à l'urgence et elles ne peuvent pas, en plus et dans le même temps, prendre en charge l'anticipation des problèmes que l'on risque de rencontrer face à de futures catastrophes. La logique réparatrice n'est pas celle de la reconstruction, mais on pressent qu'elle sera plus efficace à l'avenir si l'on entreprend, dès aujourd'hui, de réduire la vulnérabilité des personnes exposées. On doit songer aussi à cette multitude des aléas courants qui, par leur répétition exceptionnelle et par leurs dommages cumulés, peuvent avoir, au final, un impact comparable à celui d'une catastrophe. On peut penser ici, notamment, au risque d'insécurité alimentaire ou aux problèmes d'assurance du risque santé.

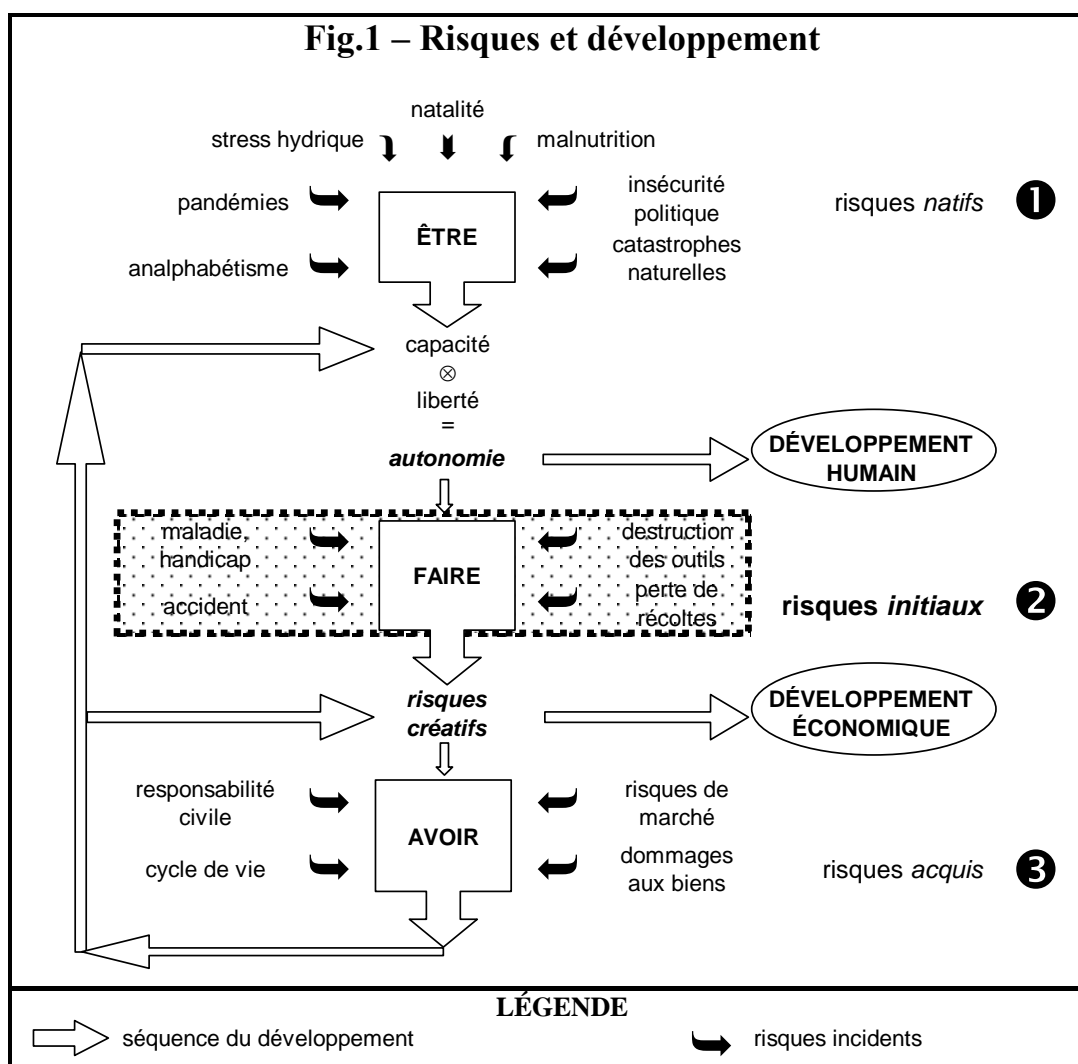
On l'aura compris : il ne suffit pas de protéger les gens – même si cela est souvent indispensable –, il s'agit surtout de réunir les conditions pour qu'ils soient créateurs de leur développement. Alors qu'il était sur le point de conclure son discours de réception du Prix Nobel de la Paix, Muhammad Yunus, rêvant de mettre la pauvreté « au musée », a eu une jolie formule pour comparer les pauvres à des bonsaï qui auraient tout pour devenir de grands arbres si leurs racines n'étaient pas atrophiées : « To me poor people are like bonsai trees. When you plant the best seed of the tallest tree in a flower-pot, you get a replica of the tallest tree, only

inches tall. There is nothing wrong with the seed you planted, only the soil-base that is too inadequate. Poor people are bonsai people. There is nothing wrong in their seeds. Simply, society never gave them the base to grow on. All it needs to get the poor people out of poverty for us to create an enabling environment for them. Once the poor can unleash their energy and creativity, poverty will disappear very quickly » (3).

Signées par le « banquier des pauvres », ces quelques phrases posent bien le problème. Il s'agit de savoir si ce qui est fait en matière d'aide au développement crée ou non les conditions favorables pour sortir de la pauvreté. Par rapport aux discours habituels sur le développement, c'est une autre manière de parler de la même chose, mais cela change tout. Si on s'intéresse simplement à la réduction de la pauvreté, le problème de la vulnérabilité future reste entier. Lorsque les économistes construisent des modèles de développement, ce n'est pas tant la réduction d'un "indice de pauvreté" qu'ils devraient viser que le renforcement de la capacité des individus-acteurs.

Traiter d'abord les risques initiaux

S'il est légitime de mettre en correspondance des termes, a priori assez éloignés, comme micro-assurance, résilience et développement, c'est parce que, dans la vie réelle, développement et risques sont étroitement imbriqués. La figure 1 ci-dessous montre toute la richesse de cette imbrication.



Ce schéma est compliqué, parce que son objet est lui-même compliqué. En effet, il s'agit de rassembler en une seule image les multiples articulations qui unissent : 1° la capacité et la vulnérabilité des personnes, 2° le processus de développement économique *et* humain, et 3° une classification (dans un certain ordre) des risques dont la réalisation est susceptible de compromettre le déroulement de ce processus. L'enchaînement qui est décrit dans la Fig.1 est essentiel pour comprendre les incertitudes du développement. Chacun de ses termes pourrait être commenté. Voyons seulement deux points principaux.

En premier lieu, il faut souligner l'intérêt pratique, mais aussi théorique, de la classification des risques qui structure le schéma. Dans la partie haute, apparaissent les risques appelés *natifs*, car ils sont caractéristiques de l'environnement au sein duquel l'individu naît. Quoi qu'il fasse, l'individu n'a pas de prise sur ces risques-là. A l'opposé, tout en bas du schéma, figurent des risques *acquis* qui affectent davantage le bien-être de l'individu que les fondements de sa capacité d'action. Ce sont ceux que connaissent seulement les gens qui sont déjà parvenus à résoudre les premiers problèmes de l'existence, c'est-à-dire avoir de quoi manger, se vêtir, être logé... et qui ont surmonté les risques qui, dans le centre du schéma, tournent autour de la "capabilité" de l'individu-acteur. On aura compris que la troisième catégorie de risques, suspendue entre les deux premières, joue un rôle déterminant au cœur du processus de développement, et c'est bien pourquoi il est primordial de s'y intéresser de manière prioritaire. On les appellera risques *initiaux* car ils agissent à la racine du processus de production de richesses, ce qui importe autant pour la prospérité de la personne, que pour le développement de la collectivité. Cette catégorie centrale de risques est articulée avec chacune des deux autres catégories en passant, respectivement, par le concept d'*autonomie* de la personne en amont, et par l'acceptation des *risques créatifs* en aval.

En second lieu, on observera que ce diagramme peut être lu, indifféremment, à l'échelle de l'individu, comme à celle d'une communauté locale ou d'un ensemble national. Qu'un accident vienne à frapper une personne, qu'une catastrophe s'abatte sur une communauté, qu'il n'existe face à ces sinistres aucune forme d'assurance, alors tout se passe comme si l'on découpait la partie centrale du schéma en suivant le pointillé. Alors, que voit-on ? On voit deux choses que l'on ne devrait jamais séparer, ni du point de vue théorique, ni du point de vue politique. D'un côté, le processus du développement devient incompréhensible. De l'autre, la personne pauvre est renvoyée à la fatalité des circonstances qui régissent la difficulté de vivre à l'endroit où elle se trouve ; endroit que, le plus souvent, elle n'a pas choisi. Comment, dans ces conditions, peut-on encore parler d'autonomie de la personne et de créativité ? La preuve est faite qu'il faut pour cela donner priorité à tout ce qui permet de couvrir ce que l'on a appelé les *risques initiaux*.

Insécurité économique et risque de déchéance

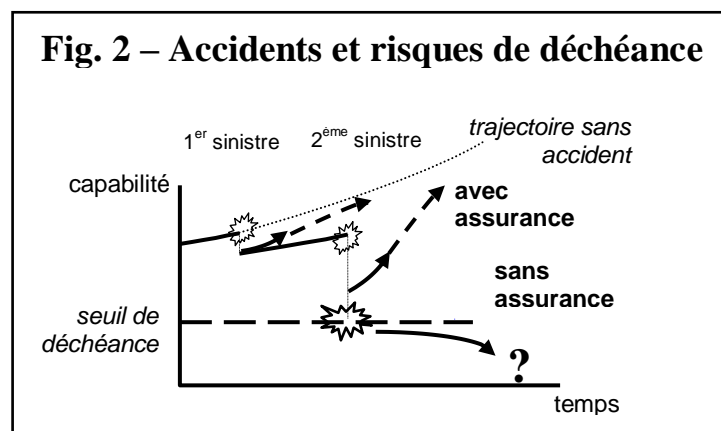
Par rapport à une situation courante de référence, on peut imaginer trois types élémentaires de sinistres : la maladie, ou l'accident, qui affecte la ressource "travail", la destruction de l'outil de travail et la perte partielle du produit. Dans le troisième cas, on constate un gaspillage a posteriori : le produit disponible est équivalent à celui qui aurait été obtenu avec des ressources moindres, mais les facteurs restent disponibles pour la période suivante. Dans les deux premiers cas, le facteur qui n'est pas sinistré devient surabondant : en cas de maladie, par exemple, le capital disponible est supérieur à celui que l'individu peut effectivement mettre en valeur avec une quantité réduite de travail. Dans tous les cas, la production effective, qui est capable de générer un revenu, est inférieure à la production potentielle : des ressources, pourtant rares, ont été gaspillées puisqu'elles n'ont pas servi à accroître la production, la richesse et le bien-être autant qu'elles auraient pu normalement le faire. Etant donné que, à l'échelle de la collectivité, il n'existe aucun mécanisme de compensation des divers aléas, la somme de ces écarts devient un gaspillage collectif.

De là vient l'intérêt de placer la problématique des risques tout à fait au centre de toute réflexion sur le développement. Le risque ne se situe pas seulement dans l'environnement du producteur, il réside *au cœur* de la combinaison entre les facteurs de production : on ne fabrique pas des biens et des services uniquement avec des matières premières, du travail et du capital, on le fait avec aussi une certaine *sûreté*. Si on enlève ce terme, le résultat devient complètement aléatoire et, sans couverture des risques, il sera plus souvent négatif que positif, car les dommages sont des variables aléatoires, mais à sens unique, toujours défavorable.

N'importe quel événement ayant un impact sur les conditions de production se traduit par des dommages qui sont souvent très lourds à subir, mais plus encore très lourds à récupérer par la suite. Un sinistre quelconque (maladie, accident, perte de l'outil de travail, destruction des récoltes, etc.) a successivement trois impacts négatifs pour le producteur qui en est victime : d'abord un *coût direct*, qui se mesure immédiatement, en termes pécuniaires, par une diminution de la trésorerie de l'individu ou par une dévalorisation de ses actifs ;

ensuite une *dégradation des capacités économiques* de l'individu, soit par une atteinte directe au capital humain ou au capital technique, soit par l'appauvrissement découlant du premier effet ; enfin, troisièmement, le coût de *l'effort accru* qu'il va devoir accomplir pour réparer les conséquences du sinistre, mais aussi pour rattraper, s'il le peut, la trajectoire antérieure sur laquelle il progressait avant d'être atteint par le sinistre. Et l'on voit bien que c'est là, précisément, qu'il faudrait agir très vite, de telle façon que ceux qui sont déjà dans la situation la plus défavorable n'aient pas, en plus, davantage de difficultés que les plus riches pour remonter au niveau qui était le leur avant qu'ils soient victimes d'un sinistre.

Mais ce n'est pas tout. Si l'on n'agit pas dans ce sens, les populations pauvres restent exposées à une dynamique infernale qui dépend de l'intervalle de temps qui sépare des sinistres successifs. La vie serait plus facile si l'on pouvait être certain d'être complètement guéri d'une maladie avant de voir son hangar partir en fumée ! Le hasard, ce « grand romancier du monde » (H. de Balzac) ne laisse pas toujours à ses victimes le temps de se remettre debout. Si les populations des pays riches peuvent rebondir aussi vite après une catastrophe, c'est bien parce que les outils de réparation interviennent très tôt après la date de survenance du sinistre, et non pas des mois ou des années plus tard au terme d'un long effort de récupération au cours duquel un nouvel accident a tout le temps de se produire.



La question du cumul des incidents est essentielle, car, plus que la gravité de chacun des dommages subis, c'est leur cumul qui peut provoquer des effets irréversibles. On représente ici (Fig.2) l'éventualité de deux incidents de type quelconque. Ils peuvent frapper la même famille, dans un délai rapproché, c'est-à-dire avant que l'individu qui en est victime ait eu le temps de reconstituer sa capacité de rebondir et de produire à nouveau. Si cette famille ne dispose d'aucune protection (assurance) susceptible d'intervenir rapidement en réparation ou en assistance, c'est tout simplement le seuil de déchéance qui va être franchi. A partir de ce moment-là, on bascule dans un tout autre contexte où tout ce qui vient d'être dit cesse d'être pertinent; parler de production, de revenu ou de relations économiques n'a alors plus de sens, car l'individu a franchi un seuil en dessous duquel la mise en œuvre de ses propres ressources ne lui permet plus d'assumer son propre avenir. Sa survie économique, et parfois sa survie tout court, est devenue une affaire d'assistance et de solidarité qui nécessite des dispositifs qui lui sont extérieurs.

L'important est donc d'éviter que le retard dans la réparation des premiers dommages ne précipite l'individu dans une situation désastreuse ou, pire, irréversible. Il faut que, très vite, il ait la capacité de reconstruire la possibilité de gagner sa vie et d'entretenir sa famille. Cela suffit pour fixer un ordre de priorité pour l'action. Si l'on attaque prioritairement la pauvreté, certes on va diminuer la pauvreté des personnes qui bénéficieront du système d'aide, mais on ne touche pas à leur vulnérabilité et ils risquent donc d'être plus pauvres à nouveau demain. Alors que si l'on commence par s'attaquer à la vulnérabilité, c'est l'inverse, c'est-à-dire que, au début, ils sortiront peut-être un peu moins vite de la pauvreté, mais lorsqu'ils en seront sortis ce sera pour de bon.

Pauvreté, vulnérabilité et développement : la réponse de l'assurance

Quelques réflexions devraient suffire à montrer pourquoi les outils de l'assurance sont bien adaptés à l'objectif de combattre la pauvreté par l'intermédiaire de la lutte contre la vulnérabilité. Quelles sont, en réalité, les

voies alternatives ? Essayons d'abord d'imaginer quelles sont les issues qui s'ouvrent devant une personne, ou une communauté, qui se sait exposée à un risque grave pour sa capacité économique. En l'absence d'un possible recours à des instruments qui s'apparentent à l'assurance, il reste six pistes possibles :

- 1) la *solidarité*, qui peut s'analyser comme une forme spontanée de partage des risques, mais qui ne remédie pas durablement aux situations de vulnérabilité ; c'est un remède temporaire qui ne reconstituera pas le potentiel futur ;
- 2) l'*épargne préalable*, qui est souvent citée comme un objectif à atteindre. Une telle recommandation est en cohérence avec les modèles de certains économistes. Mais, de la part d'économistes occidentaux, il faut un certain cynisme pour « conseiller » aux plus pauvres de constituer une épargne préalable alors même que ceux-ci ont déjà du mal à atteindre le minimum vital. Ajoutons que la constitution d'une réserve de précaution qui demeure oisive se fait au détriment de la capacité d'investir ; c'est un inconvénient qui pourrait être atténué grâce au développement de la micro-finance (volet épargne) ;
- 3) l'acquisition d'*actifs négociables* : c'est déjà plus sérieux, parce que cet actif est susceptible, lorsqu'il n'y a pas de sinistre, de participer à une accumulation de capital pour l'avenir, donc ce n'est pas mauvais ; sauf que le jour où on en a besoin, et si le risque présente un caractère systémique qui dépasse l'individu, tout le monde va vouloir vendre dans l'urgence, c'est-à-dire que ces actifs vont être vendus dans les plus mauvaises conditions ;
- 4) l'*endettement a posteriori* : face à l'événement qui vient de se produire, on a recours à l'endettement. La charge du remboursement peut être rapidement insupportable pour un individu qui a été affaibli par un sinistre, ce qui hypothèque sa possibilité d'aller plus loin, sauf à admettre comme allant de soi que quand on a des problèmes il suffit de s'endetter, en laissant aux générations suivantes la charge du remboursement (voilà bien un point sur lequel le moins que l'on puisse dire, c'est que les nations les plus riches ne prêchent pas par l'exemple !) ;
- 5) l'*assistance extérieure* : elle est indispensable dans tous les cas où le seuil de déchéance est franchi et où la dimension du sinistre dépasse les capacités locales de réaction ; affectée à la réparation des dommages les plus urgents, elle ne restaure pas les capacités sinistrées ;
- 6) ou... la *déchéance*.

Au-delà des réserves exprimées à propos de chacune de ces issues, la tentation de regarder du côté de l'assurance vient d'abord du fait que, par construction, elle fait penser à la sécurité que procure un effet de *cliquet*. Quand on a réussi, par son propre effort, à acquérir un certain potentiel, il est bon de protéger cet acquis contre un dommage aléatoire. Cela évite de retomber en arrière et d'avoir à refaire un chemin déjà parcouru. En facilitant, au contraire, la poursuite du mouvement en avant, cela ne peut être que bénéfique à la durabilité du processus de développement.

L'assurance attire aussi l'attention pour une autre raison : le bénéficiaire est bien ciblé et l'intervention est rapide. Sur ce terrain, la comparaison est éloquent par rapport aux modes verticaux de distribution des aides qui passent par des organisations publiques ou privées qui sont plus ou moins bureaucratiques et lentes à mobiliser. De l'abondement à l'attribution des fonds, il faut assumer des coûts très lourds comparables à des coûts de transaction, ce qui est contradictoire avec la rapidité qu'exigent les situations d'urgence. A l'inverse, lorsqu'il s'agit d'assurance, le système fonctionne de bas en haut en actionnant une chaîne d'engagements contractuels qui part de celui qui est victime et remonte jusqu'au payeur en dernier ressort, et cette chaîne est déjà en place au moment crucial où, en raison du sinistre, la disponibilité des fonds est la plus nécessaire.

Au regard de l'objectif ultime, qui est bien de réduire la pauvreté, les outils de l'assurance présentent donc des atouts incontestables : rapidité, et ciblage du bénéficiaire ; atténuation des effets paralysants du risque ; protection des acquis des efforts antérieurs (effet de cliquet) et restauration plus facile des capacités économiques sinistrées ; contribution à l'efficacité des aides qui viennent de l'extérieur, parce que tout ce qui est pris en couverture par une assurance devient moins vulnérable, consolidant ainsi le système sur lequel l'aide au développement va chercher à produire ses effets (cette aide qui, non seulement, peut être réduite et redéployée ailleurs, mais va devenir, du même coup, plus efficiente) ; renforcement de la responsabilité des individus ; réduction du risque de crédit (l'assuré est un "meilleur risque" pour le prêteur qu'un emprunteur non assuré), etc.

Voilà donc de solides raisons de s'intéresser à l'assurance si l'on prétend s'intéresser au développement. Pour autant, n'oublions pas que tout cela doit se faire dans le respect des règles si l'on ne veut pas causer des frustrations, des déceptions, voire des désastres. Les experts en micro-assurance le répètent (et ils savent bien pourquoi ils doivent tant le répéter !) : la micro-assurance, c'est d'abord de l'assurance. Autrement dit, il est impérieux de traiter les problèmes techniques avec la même rigueur « prudentielle » que celle que

déployerait un assureur traditionnel. L'intérêt même de l'assuré est que l'assureur soit capable d'honorer ses engagements au moment précis où l'assuré a le plus besoin de lui, c'est-à-dire quand survient un sinistre. C'est là qu'intervient "la tyrannie du coefficient de sécurité", principe selon lequel tout assureur qui propose une couverture doit, s'il ne veut pas risquer de trahir celui à qui il la propose, vérifier qu'il dispose de la capacité de faire face aux événements exceptionnels. En pratique, cela signifie qu'un système d'assurance reste fragile s'il ne comporte aucun dispositif de *réassurance* qui permette de traiter les situations extrêmes (4).

Dans ce but, on peut faire appel à toute la gamme des outils de partage ou de transfert des risques qui sont aujourd'hui disponibles, en y incluant, par exemple, la réassurance traditionnelle, mais aussi les formes les plus récentes des obligations catastrophe (*cat bonds*), les assurances indicelles ou les dérivés climatiques. Grâce à leur extrême diversité, ces outils peuvent être adaptés à toutes sortes de situations, y compris aux conditions si particulières qui caractérisent les pays à faibles revenus (5).

Conclusion

Sous la condition expresse de respecter scrupuleusement les conditions de sérieux et de solvabilité qui ont été signalées, l'assurance peut jouer pleinement son rôle d'instrument du développement : elle commence par protéger les individus-acteurs contre les risques qu'ils *subissent*, et qui sont des risques *destructeurs*, et puis elle leur permet de préserver les risques qu'ils *choisissent*, car c'est en assumant ces risques-ci qu'ils vont pouvoir devenir des *créateurs*. On sait qu'on ne peut pas être créatif sans prendre quelques risques, mais on sait aussi que l'on ne peut pas prendre ces risques si l'on est trop vulnérable. Grâce à la micro-assurance, et aux outils complémentaires de réassurance, le renforcement de la résilience individuelle devient un facteur de développement collectif.

Au moment où s'ouvre le chantier de la reconstruction d'un système financier mondial qui a été très violemment ébranlé par une crise sans précédent, il est urgent de se souvenir que l'ampleur des pires catastrophes qui peuvent ruiner un pays à bas revenu est comparable, en milliards de dollars, à la volatilité quotidienne des marchés financiers mondiaux ; de se souvenir aussi que l'innovation financière, dont on a tant abusé dans un cadre purement spéculatif, doit être mise au service de l'économie réelle, à commencer par celle des pays les plus pauvres qui ont tant de retard à rattraper. Assurance, capacité, développement humain, empowerment... Le cercle vertueux est amorcé.

Michel VATÉ

- (1) Voir Marc Nabeth, *Micro-assurance : Défis, mise en place et commercialisation* (Paris, éditions de l'Argus de l'Assurance, 2006) et Craig Churchill (direction), *Protecting the Poor : A Microinsurance Compendium* (Munich-Genève, Munich Re Foundation/ILO, 2006).
- (2) Amartya Sen, *Commodities and capabilities* (North-Holland, Amsterdam, 1985) et *On Ethics and economics* (Blackwell Publishers, Oxford, 1991).
- (3) Discours disponible sur http://nobelpeaceprize.org/eng_lect_2006b.html.
- (4) Voir Michel Vaté, *Réassurer la planète : la mondialisation financière au service des plus pauvres* (Note de l'Institut Thomas More, 2004). Voir également David Dror et Alexandrer Preker (direction), *Social Reinsurance. A new approach to sustainable Community Health Financing* (World Bank/International Labour Office, Washington/Genève, 2002).
- (5) Depuis l'été 2007, la crise dite des *subprimes* a provoqué un déferlement de critiques qui mettent en accusation toute titrisation, sans distinction. Prenons garde de ne pas jeter la titrisation avec l'eau des *subprimes* ! En l'espèce, il s'agit de créances fragiles – pour ne pas dire douteuses – sur lesquelles le risque de défaut ne procède pas d'aléas exogènes et indépendants, mais des effets systémiques de fluctuations économiques telles que la hausse des taux d'intérêt ou la baisse des prix de l'immobilier, en conjugaison avec la violation trop fréquente des critères ordinaires de solvabilité. Rien à voir, donc, avec la titrisation de risques assurables, pour autant que l'on respecte scrupuleusement les critères de l'assurabilité qui sont le fondement de l'industrie de l'assurance. Voir Michel Vaté et David Dror, "To insure or not to insure? Reflections on the limits of insurability" in David Dror et Alexandrer Preker (direction), *Social Reinsurance. A new approach to sustainable Community Health Financing*, *op. cit.*